

LE TEXTE OFFICIEL DU PROJET DE DEGREVEMENT DES IMPOTS

SUITE DE LA PREMIERE PAGE

Successions dans lesquelles le défunt laisse plus de 3 enfants vivants ou représentés

Cet article procède de la même préoccupation que l'article précédent. Actuellement, dans toute succession où le défunt laisse plus de quatre enfants vivants ou représentés, l'article 30, 2^e alinéa, de la loi du 23 juin 1920 accorde, pour la liquidation des droits de mutation par décès, une déduction sur l'actif global net de 10 p. 100 par enfant en sus du quatrième, sans que cette déduction puisse excéder 15.000 francs par enfant.

La déduction jouera désormais pour tout enfant en sus du quatrième enfant vivant ou représenté, entrera donc en ligne de compte pour la réduction, alors qu'actuellement la déduction ne joue qu'à partir du cinquième.

La perte de recettes devant résulter de cette modification sera de 5 millions de francs environ.

Dons et legs aux départements et aux communes

Pour répondre à un vœu maintes fois formulé, le présent article tend à dispenser les départements et les communes des droits de mutation sur l'actif global net de 10 p. 100 qui leur advenient par don ou par legs.

Successions et donations échues à des enfants adoptifs

En droit civil, l'enfant adoptif et ses descendants légitimes possèdent la succession de l'adoptant les mêmes droits que les enfants et descendants légitimes (C. civil, art. 350). Il en résulte que le tarif applicable aux transmissions à titre gratuit de l'adoptant à l'adopté ou à ses descendants légitimes, qu'elles soient réalisées entre vifs ou par décès, est celui de la ligne directe descendante.

Aussi, certaines personnes qui n'ont pas d'enfants recourent-elles à l'adoption pour étayer le paiement de la majeure partie des droits de succession qui devraient normalement être versés au Trésor après leur décès.

Cette pratique se développe principalement depuis la mise en vigueur de la loi du 19 juin 1923. Cette loi a en effet simplifié les conditions et formalités requises pour l'adoption par les articles 343 et 350 du Code civil, et elle a dispensé l'adoptant de justifier qu'il a fourni des soins à l'adopté pendant sa minorité ; il lui suffit d'établir que l'adoption présente de justes motifs et des avantages pour l'adopté.

Une enquête, corroborée par des faits récemment exposés à la tribune de la Chambre des députés, a révélé que de nombreux successions d'adoption, réalisées par des personnes fortunées au profit de neveux ou cousins éloignés, leurs présumés héritiers. Ce procédé permet aux ayants droit à la succession de bénéficier, soit de l'avancement du décès de leur auteur, soit lors des donations entre vifs qui leur sont consenties par l'adoptant, des tarifs de la ligne directe descendante et d'échapper à l'impôt sur l'actif global net de 10 p. 100, dont les taux sont beaucoup plus élevés. Cependant, il n'est pas juste d'appliquer, au point de vue fiscal, le même traitement aux héritiers du sang et aux enfants adoptifs, alors surtout que ces derniers conservent, dans leur famille naturelle, tous leurs droits héréditaires et bénéficient ainsi d'une réduction de la taxe successorale à la fois dans leur famille adoptive et dans leur famille naturelle.

Il est donc urgent de mettre un terme aux pratiques signalées qui, constituant dans la plupart des cas, une véritable fraude, ont une grave préjudice au Trésor, et qui ne peuvent, d'ailleurs, que se généraliser au fur et à mesure que les dispositions de la loi du 19 juin 1923 seront mieux connues.

Les législateurs publics ont, du reste, les premiers à signaler le danger des adoptions au point de vue de leurs conséquences fiscales. L'article 30 du présent projet de loi répond à cette préoccupation.

A cet effet, il dispose que les droits de mutation établis sur les transmissions à titre gratuit entre l'adoptant et l'adopté seront désormais liquidés et perçus sans tenir compte du lien de parenté résultant de l'adoption, il convient de remarquer que la réforme est exclusivement fiscale ; elle ne porte aucune atteinte aux principes du Code civil.

Le Gouvernement avait tout d'abord envisagé une formule moins rigoureuse, mais l'esprit du Parlement avant par orienté vers une réforme sévère du régime actuel, il a cru devoir en tenir compte et il est intervenu des propositions de loi qui ont été récemment déposées par M. Jenuvrier, sénateur (annexe n° 488 au Procès-verbal de la séance du 5 juin 1923) ; Chouffert, député (annexe n° 685 au Procès-verbal de la séance du 6 novembre 1923) et Justin Godart, sénateur (annexe n° 685 au Procès-verbal de la séance du 6 novembre 1923).

Le supplément de recettes à attendre de l'article 30 est de 10 millions de francs environ.

Biens dévolus en nue propriété. Faculté de différer le paiement des droits jusqu'au décès de l'usufruitier

Sous le régime de la loi du 23 février 1901, l'usufruitier était évalué, pour la liquidation du droit de mutation à titre gratuit entre vifs ou par décès, à la moitié de la valeur de la propriété entière ; en outre, la nue propriété était taxée, au moment du décès du bénéficiaire, comme la pleine propriété.

Les deux religieux ignoraient quel avait été le résultat de leur démarche auprès du jeune docteur.

Ce n'était pas sans une certaine inquiétude qu'elles se présentaient chez Jeannine. Que s'était-il passé ?

A quelle résolution le docteur Liprav, après leur départ, s'était-il arrêté ? Il avait en par instants des gestes de violence, qu'elles avaient épouvantés. Etait-ce la colère, le ressentiment, ou était-ce la pitié, le renoncement, qui l'avaient emporté en lui ?

Elles se le demandaient anxieusement, les deux petites sœurs ! Mais dès que leurs regards se furent posés sur le visage de la jeune mère, elles se rassurèrent.

Ce visage qu'une fièvre d'espoir et de bonheur illuminait, les éclairait suffisamment sur l'issue de leur tentative.

Si la jeune fille n'était plus la même, c'est que la cause de sa désespérance avait disparu.

Le docteur Liprav avait dû parler, avoir eu une explication définitive, suprême avec Jeannine.

Or, cette explication, il n'était pas difficile de la reconstituer.

Cependant la jeune mère les avait introduites dans le petit salon, où toutes deux embrassèrent Armand, qui décidément n'avait point peur des robes noires et des corsets blancs, car il sautait autour des deux religieuses, et irrespectueusement tentait de jouer avec les grains de leurs chapelets cliquetants.

Alors, Thérèse questionna : — Eh bien, mon enfant ?

Montmartre à Lille

SES ARTISTES EXPOSENT « EN PLEIN VENT » SUR LA PLACE DE LA REPUBLIQUE.

Montmartre, le lieu le plus plaisant de Paris ; Montmartre, patrie des rapins, séjour des artistes nous envoie pour notre agrément, quelques-uns de ses meilleurs artistes.

En un sort de chariot de Thésipie modernisé par l'emploi de l'auto, onze artistes de la Belle époque, viennent en exposer leurs œuvres, les villas de notre région.



EN HAUT : DEUX DES STANDS. — EN BAS : UNE VUE GÉNÉRALE

Sur la place de la République, devant le Palais des Beaux-Arts, onze petits stands en toile, ont surgi comme par enchantement, et ils se sont garnis d'œuvres exquises, vigoureuses ou charmantes, selon leurs auteurs.

Nous trouvons d'abord stand n° 1, le statuaire Serge ZELIKSON, cet artiste n'est pas un inconnu pour les Lilleois, avec ses œuvres pleines de vie, de mouvement, de poésie et de flamme.

Et puis, en suivant la ligne des Stands : le peintre RACHAL épris de luminosité et qui nous présente de ravissantes œuvres évoquant Saint-Tropez, Cassis, la Merne aux clairs horizons ; le dessinateur YVAN dont les vigoureuses sépias évoquent le rude Breizh, auster, sévère, rimplé sur elle-même le peintre RAIN-GOPELOUSE, coloriste épris de lumière ardente de contrastes de couleurs et dont nombre de

triplique, qui est une merveille. M. CAHOURS est cet autre organisateur de cette tournée.

M. GYANING nous révèle les bleus de la côte d'Azur, l'ore doré des gorges de l'auvergne.

Le talent de M. MAURICE PERROT se prouve par un tableau spécial dans lequel est déposé avec un plein de vigueur et les dessins acérées de M. TOURNON évoquent splendidement les personnages populaires, joueurs d'orgue, filles, chiffonniers, du Paris misèreux.

Enfin M. MESTRÉLET, nous présente Cannes le jour ; la fraîche Normandie, des fleurs exquises traitées et M. GRAND-CARRET en des pastels vigoureux, traités largement fait preuve d'un talent original qui lui fera bien des sympathies.

Aujourd'hui encore cette exposition si curieuse et si intéressante, se continuera sur la place de la République.

Un réparateur russe déchiqueté à Neuville-Saint-Vaast

Dans un champ d'explosion de l'entreprise Berge, situé à la côte 140, se trouve un atelier de démontage mécanique des fusées. L'atelier se compose de deux chambres, celle où est placée un matériel spécial dans lequel est déposé avec beaucoup de précaution l'explosif dont on veut dévisser la tête et une autre séparée de la première par un mur d'une épaisseur d'un mètre derrière lequel les ouvriers manœuvrent ; un violent qui met en mouvement l'appareil de démontage.

Deux ouvriers étaient occupés à ce travail le réparateur russe Nicolas Semiloff, 23 ans et Ernest Dornier, 34 ans. Ce dernier venait de passer un abus allemand de 77 m/s à son camarade qui devait le placer selon les instructions dans l'axe de démontage. Que se passa-t-il au juste, l'ouvrier russe laisse-t-il tomber l'engin ? ou le heurte-t-il contre un objet dur ? Une explosion retentit qui déchiqueté complètement le manipulateur. M. Dornier chercha du secours et fit prévenir M. Henri Chevigné, chef d'atelier. M. le docteur Thomas appelé ne put que constater le décès du malheureux ouvrier qui était mort sur le coup. Le chef d'atelier et le sergent Denis ont été appelés à faire leur enquête.

Une grenade éclata sous un rouleau à vapeur à Athies

Des ouvriers étaient occupés au rechargement cylindrique du chemin de grande communication n° 42 de Fampoux à Athies. Avec leurs pelles ils lançaient sur la route des cailloux provenant de petits tas élevés sur le terrain. Romel Leclercq, 32 ans, conduisait le rouleau à vapeur pour le compte de la maison Salmon de Paris quand tout à coup, après son passage, une grenade ou un détonateur éclata. Le mécanicien reçut des éclats à la face, au bras gauche et à la jambe droite qui le blessèrent grièvement.

Le docteur appelé à lui prodiguer ses soins ne put extraire que quelques débris. Les blessures nombreuses et profondes qu'il a relevées il a jugé nécessaire de soumettre le blessé à un examen radiographique. La gendarmerie d'Arras a effectué l'enquête d'usage et a interrogé de nombreux ouvriers des ponts et chaussées occupés à cet endroit.

DEUX SOUS-OFFICIERS TUÉS PAR LA FOUDRE

Ce matin, vers 3 heures, sur le plateau de Malzeville, deux sous-officiers renégades, mariés et père de famille, les sergents Kirsch et Tondeur, qui dirigeaient les exercices de la 3^e compagnie du 2^e de ligne, se réfugièrent sous un arbre à cause d'un orage dont la violence avait interrompu la manœuvre. Les deux sergents, atteints par la foudre, furent tués.

Amanoullah arrivé à Bombay

Amanoullah, son frère et l'ex-régent Soury sont arrivés à Bombay à 15 heures.

Les curieuses fêtes DE MONS

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

De là à confondre ce dragon allégorique avec celui qu'avait tué le héros Gilles de Chin et à confondre Gilles avec Saint Georges lui-même, il n'y avait qu'un pas que l'imaginaire populaire franchit bientôt.

Et depuis, chaque année, sur la Grand-Place de Mons, devant des milliers et des milliers de personnes, se déroule le fameux combat.

Au son du Doudou

Après la rentrée du « Car d'Or », le dragon est promené en cortège de Saint-Vaast jusqu'à la Place Procédée par la Compagnie des sapeurs-pompiers, le dragon, horriblement laide à la queue flexible et jamaïque, est porté par les aides, appelés « Chinois », habillés en ans d'un costume fait de feuilles de lierre, les autres diables et armés de vessies de porc, les autres en chape et de deux revolvers, vêtus d'une flamboyante vareuse jaune et coiffés d'un casque de cuir, figure Saint Georges ou Gilles.

Le combat se déroule sur une sorte de piste sablée tracée sur la Place. Tandis que le cavalier tournoie, l'horrible bête, sous l'impulsion de ses porteurs, décrit des boucles et des lacets et sa longue queue balaye les premiers rangs d'assistants qui se baissent pour esquiver les coups, tout en poussant des cris. D'autres essayent d'attraper la queue du dragon, mais les coups de queue qui consistent une sorte de glorieuse trophée. A coups de vessie, les aides ont tout fait à faire lâcher prise à ces audacieux.

Le combat dure une demi-heure, pendant laquelle l'Harmonie de la Braderie, les orchestres, joue sans discontinuer l'air montois du « Doudou » et que la Compagnie des sapeurs-pompiers dépense aux quatre coins de la Place ses coups de feu et ses coups de pistolet.

Un dernier et furieux coup de queue, Saint Georges est sur le dragon. Deux détonations, l'effroyable bête est morte.

Il ne reste plus qu'à offrir au dernier couplet de la chanson du « Doudou » :

Via l' dragon qui trépassé
In' via ce pou in' via
A c'heure faisons ducasse
A table mes enfants.

Maubeuge et Mons

Gracieusement invités à Mons, la Société Philharmonique de Maubeuge, son président M. Fontaine sa commission ; la municipalité maubeugeoise, représentée par le docteur Léon Léger, et son conseil municipal, ainsi que ses conseillers, reçurent de M. Mestriau, bonrmeistr, entouré de nombreux échevins, la plus cordiale et la plus chaleureuse réception.

Le concert donné sur le kiosque de la Grand-Place, à 19 heures 30, sous la direction de M. Vandenberghe, fut unanimement apprécié.

Et « La Maubusienne », de M. Georges Dubut, chanson maubeugeoise, fraternelle aux acclamations de Mons, avec son refrain de « Doudou ».

Ce matin, à la Chambre suite du débat sur les loyers

La Chambre reprendra ce matin la suite du débat sur les loyers au point où il était resté avant le vote de la loi projetant de trois mois le régime en vigueur. C'est sur le rapport supplémentaire de M. Alcide Delmont que s'engagera la délibération. Celle-ci portera sur des « palliers » à établir pour les divers groupes de loyers. Le rapporteur s'engage du 1^{er} juillet 1934 au 1^{er} juillet 1935.

D'autre part, la commission des Finances entendra probablement jeudi un exposé de son rapporteur général, M. de Chappedelaine, sur le projet de budget de 1930.

M. Malvy, président, entretiendra la commission de la question des dettes et des réparations.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Mardi 30 mai
Soleil : Lever à 3 h. 55 ; coucher à 19 h. 30.
Lune : Lever à 9 h. 15 ; coucher à 1 h. 40.
Anjouvard : St-Olivier. Demain : St-Maxime.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites à 3 m. au-dessus du sol.
Baromètre : 738 mil. 8 ; hausse depuis la veille à 17 h. 15 : 0 mil. 2.
Thermomètre : Prodiges 20° ; minima 16,5 atteints à 4 heures ; maxima 21° atteints à 10 heures.

Etat hygrométrique : 73 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 17 h. 15 : aucune ; Direction du vent : Est, Nord-Est ; Force : nulle ; Direction des nuages : Cumulus, Cirrus, Stratus ; Couverture probable pour mardi : cloud, orageux.

Office National. — Région Nord : Temps orageux ou très orageux et encore orageux, quelques orages ou averses suivis d'claircies ; vent de Nord-Est à S. M. Température minimum en hausse de 3 degrés.

— Nous apprenons la mort de Mme Lucie BERTRAND, née Jeanne Samier, décédée, âgée de 39 ans, après une foudroyante maladie.

Les funérailles auront lieu à Contes (P.-de-C.), demain mercredi à 10 heures.

Mme Lucien Bertrand était la belle-sœur de notre ami et collaborateur Hubert Fourrier, secrétaire de la rédaction du « Réveil du Nord », et la tante de notre ami et collaborateur M. de la Roche, qui dirigeait les exercices de la 3^e compagnie du 2^e de ligne, se réfugièrent sous un arbre à cause d'un orage dont la violence avait interrompu la manœuvre. Les deux sergents, atteints par la foudre, furent tués.

Les funérailles auront lieu demain mercredi, à 9 h. 30, à l'église Saint-Christophe.

DE PASSAGE. — On signale le passage à Calais de M. Wessel Owen, ambassadeur de Hollande à Madrid, se rendant à Paris.

LA JOURNÉE SPORTIVE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

CYCLISME

APRES LE CIRCUIT DE LA FLANDRE MARITIME

LES PRIMES AUX CLUBS

LE « CHALLENGE GIBBS »

Nouvelle victoire de Brassier sur Cycle « Flèche d'Or »

LE CHAMPIONNAT DU NORD UNIVERSITAIRE

Magnifique victoire de Cateau du Vélo Club du Croisé-Laroche

le circuit cycliste de l'Artois

organisé par le « Réveil du Nord » se disputera le Dimanche 9 Juin

Les mêmes conditions, les mêmes prix et primes

Engagements à « Réveil du Nord », 186, rue de Paris, à Lille

FOOTBALL-ASSOCIATION

Echos du match France-Belgique

UNE VICTOIRE LILLOISE AU LUXEMBOURG

L.O.L. BAT L'ENTENTE D'ESCH-SUR-ALZETTE

LE RALLYE AUTOMOBILE ET MOTOCYCLISTE LILLE-PARIS-PLAGE

BOXE

QUI VEUT DES BOXEURS ?

TIR

LE XXXI^e CONCOURS FEDERAL DES SOCIETES DE TIR DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS.

HIPPISME

COURSES A SAINT-CLOUD

MARCHE

Le Grand Prix du Nord Dimanche à Fourmies

Le Grand Prix du Nord de Marche qui se disputera pour la première fois dimanche 3 juin, est organisé par le Syndicat d'Initiative de Fourmies, avec le concours du Club des Marcheurs Fourmies et sous le patronage et les encouragements de l'Union Française de Marche. Cette course se disputera sur 15 heures sur le circuit Fourmies-Remouvalles-Fourmies. Le départ sera donné au siège du S.C. Côté des Sports, rue Edouard Flament, à Fourmies, dimanche à 5 heures précises.

Le Grand Prix du Nord de Marche qui se disputera pour la première fois dimanche 3 juin, est organisé par le Syndicat d'Initiative de Fourmies, avec le concours du Club des Marcheurs Fourmies et sous le patronage et les encouragements de l'Union Française de Marche. Cette course se disputera sur 15 heures sur le circuit Fourmies-Remouvalles-Fourmies. Le départ sera donné au siège du S.C. Côté des Sports, rue Edouard Flament, à Fourmies, dimanche à 5 heures précises.

Le Grand Prix du Nord de Marche qui se disputera pour la première fois dimanche 3 juin, est organisé par le Syndicat d'Initiative de Fourmies, avec le concours du Club des Marcheurs Fourmies et sous le patronage et les encouragements de l'Union Française de Marche. Cette course se disputera sur 15 heures sur le circuit Fourmies-Remouvalles-Fourmies. Le départ sera donné au siège du S.C. Côté des Sports, rue Edouard Flament, à Fourmies, dimanche à 5 heures précises.

Les deux religieux ignoraient quel avait été le résultat de leur démarche auprès du jeune docteur.

Ce n'était pas sans une certaine inquiétude qu'elles se présentaient chez Jeannine. Que s'était-il passé ?

A quelle résolution le docteur Liprav, après leur départ, s'était-il arrêté ? Il avait en par instants des gestes de violence, qu'elles avaient épouvantés. Etait-ce la colère, le ressentiment, ou était-ce la pitié, le renoncement, qui l'avaient emporté en lui ?

Elles se le demandaient anxieusement, les deux petites sœurs ! Mais dès que leurs regards se furent posés sur le visage de la jeune mère, elles se rassurèrent.

Ce visage qu'une fièvre d'espoir et de bonheur illuminait, les éclairait suffisamment sur l'issue de leur tentative.

Si la jeune fille n'était plus la même, c'est que la cause de sa désespérance avait disparu.

Le docteur Liprav avait dû parler, avoir eu une explication définitive, suprême avec Jeannine.

Or, cette explication, il n'était pas difficile de la reconstituer.

Cependant la jeune mère les avait introduites dans le petit salon, où toutes deux embrassèrent Armand, qui décidément n'avait point peur des robes noires et des corsets blancs, car il sautait autour des deux religieuses, et irrespectueusement tentait de jouer avec les grains de leurs chapelets cliquetants.

Alors, Thérèse questionna : — Eh bien, mon enfant ?

— Eh bien, ma sœur, Dieu a exaucé nos prières. Vous aviez raison de me dire qu'il n'y avait rien de facile à accomplir. Le bonheur, lorsqu'on le croit irrécusablement perdu, surgit parfois au moment où on l'attend le moins.

Et comme les deux sœurs demeuraient muettes, semblant ne pas comprendre :

— Depuis que je vous ai vues, des choses étranges se sont passées. Le docteur Liprav m'a rendu ma parole exactement à l'heure où le hasard me remettait en présence de celui que je m'étais promis de ne jamais revoir.

— M. de Courtial ?

— Alors Jeannine expliqua aux deux religieuses la scène qui s'était déroulée la veille.

— Sœur Thérèse et sœur Honorine se regardèrent. Un imperceptible sourire vint à leurs lèvres, un soupir de soulagement souleva leur poitrine... Si Dieu l'avait voulu ainsi, c'est donc qu'elles n'avaient point agi contre ses volontés.

— Tout de suite leur pensée se reporta vers le docteur Liprav. Elles se rappelaient le docteur... la profondeur et la sincérité de son amour...

Elles oublièrent la brusquerie de ses gestes et de ses paroles... Quand on souffre, on n'est plus maître de soi, généralement.

Le docteur était un homme de cœur, puis... qu'il avait agi ainsi.

Tout en félicitant Jeannine, elles pensèrent :

— Nous prions pour lui... pour lui qui, désormais, va tant souffrir...

A la même minute, le capitaine de Cour-

celui-ci, indifférent à tout, ne le remarquait même pas.

— Quand l'officier fut tout près, il dut appeler :

— André !

Le maître de forges, qui examinait le menu plac devant lui, releva la tête, regarda un instant celui qui venait de prononcer son nom.

— Puis, tout à coup :

— Comment, toi, Pierre ? Est-ce possible ? s'écria-t-il.

Dans ses yeux encaqués, traversés par instants d'une leur inquiétante, un reflet lugubre de contentement s'alluma.

— Oui, c'est possible, puisque c'est vrai... Mais...

— Il s'arrêta, hésitant... Il n'osait pas activer sa phrase.

Avec un navrant sourire, Vernier s'en chargea :

— Mais tu ne trouvais tellement changé et tellement vieilli que tu redoutais une confusion... Allons, sois franc... Pourquoi nier ?

— Non... tu exagères.

— Je n'exagère rien, mon pauvre Pierre. Tu crois que je ne lis la vérité au fond de ton regard ?

— Et avec une douloureuse expression d'âme, morte dans la voix :

— D'ailleurs, que m'importe maintenant ce que l'on pense de moi !

Il balisa la tête du geste las et résigné des vaincus de la vie.

— Puis, se reprenant :

— Mais tu dines ici et tu es seul, n'est-ce pas ? Alors, place-toi là en face de moi et causons.

FEUILLETON DU 28 MAI 1929. — N° 100.

— Mais comment nous acquitter jamais envers lui ?

Jeanne venait de pencher la tête en arrière, et doucement, elle s'appuyait sur le poignet de M. de Courtial, que ce contact faisait frissonner.

— Il s'attachèrent à cet entretien pénible, parlèrent d'autre chose.

Les heures coulerent dans le petit salon où l'atmosphère était chargée d'un subtil et délicieux parfum si qu'une pénombre discrète emplissait l'espace.

Quand le soir tomba, le capitaine prit congé.

Il se sentait comme revenu de vingt ans. Le mariage aurait lieu aussitôt que possible.

Seulement, dès le lendemain, Jeannine quitterait l'appartement du boulevard des Batignolles.

Pierre restait à peine de sortir que sœur Thérèse et sœur Honorine frappaient à la porte.